

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
15 novembre 2004

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 29^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 novembre 2004, à 9 h 30

Président : M. Ramadan (Liban)
puis : M. Balarezo (Pérou)

Sommaire

Point 88 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-59711 (F)



La séance est ouverte à 9 h 55.

Point 88 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (A/59/115 et A/59/158)

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/59/94-E/2004/77)**
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (A/59/208)**

1. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/59/94-E/2004/77), rappelle que les pays les moins avancés (PMA), lourdement endettés et ne représentant qu'une petite part du commerce mondial, sont les oubliés de la mondialisation. Avec une population pauvre, peu éduquée, marquée par une forte mortalité et durement frappée par le sida et en l'absence d'infrastructure de base, ces pays n'ont souvent pas accès à l'information et à la technologie, d'où leur vulnérabilité face aux chocs économiques externes, aux catastrophes naturelles, aux maladies contagieuses, aux troubles civils et aux conflits.

2. Alors que seule une croissance économique rapide peut les sortir de la pauvreté, très peu de PMA ont réussi à accroître leur PNB de 7 % et le taux d'investissement de 25 %, objectifs fixés dans le Programme d'action de Bruxelles. Avec une épargne intérieure figée et des recettes fiscales trop maigres, les PMA ne peuvent que compter sur les ressources externes.

3. L'aide publique au développement peut permettre à ces pays d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles. Les nombreux engagements pris de part et d'autre (de la part des pays donateurs d'harmoniser leur politique d'aide, en tenant

compte des priorités des pays bénéficiaires et de la part des PMA de mieux gérer l'aide au développement et de l'utiliser de manière rationnelle) n'ont pas été tenus. L'APD n'a que très peu augmenté, n'a pas été entièrement déliée. Par ailleurs, l'aide allouée à l'infrastructure économique et au secteur de production a sensiblement diminué, alors que l'infrastructure est indispensable à ce secteur et au commerce, moteur de la croissance et de la prospérité économique. Des accords préférentiels ont été conclus mais n'ont eu que peu d'effets, en raison du manque de capacités commerciales et des barrières non tarifaires, dont les règles d'origine et les normes s'appliquant aux produits. Les pays donateurs appliquent une politique commerciale contradictoire, reprenant d'une main ce qu'ils donnent de l'autre. Ainsi le subventionnement de leur agriculture met en péril la productivité et la compétitivité des PMA et porte atteinte à leurs droits fondamentaux : liberté du commerce et droit au développement. Il importe de veiller à la bonne application du Programme de Doha pour le développement si l'on veut éliminer toutes les politiques et les pratiques de distorsion des échanges.

4. La libéralisation imminente du commerce des textiles risque de porter un autre coup dur à l'économie déjà faible des PMA, faisant disparaître des millions d'emplois qui font vivre des familles pauvres, pénalisant les pays producteurs de biens à valeur ajoutée et décourageant la diversification des produits. Assouplir les règles d'origine s'appliquant aux exportations des PMA, offrir un appui financier et technique à ceux touchés par l'élimination de quotas, étendre le système des préférences commerciales à la production textile et vestimentaire des PMA, réorienter les préférences commerciales sont autant de manières d'atténuer les conséquences préjudiciables de cette libéralisation. Associer les PMA au renforcement du commerce Sud-Sud en serait une autre.

5. La structure du commerce d'exportation est étroitement corrélée à la dette extérieure des PMA. Écrasés par des dettes considérables, la plupart des pays exportateurs de produits de base autres que le pétrole ne peuvent guère augmenter leurs exportations et ne font que contracter de nouvelles dettes et s'enfoncer dans la pauvreté. Le service de la dette détourne des ressources qui auraient pu être investies dans le secteur public, décourage l'investissement privé et ferme les perspectives d'une croissance. Pour beaucoup de PMA bénéficiaires de l'Initiative en

faveur des pays pauvres très endettés ayant atteint le point d'achèvement, la dette extérieure demeure insoutenable et continue d'entraver leur développement. Seule son annulation complète pourrait sortir les PMA de la pauvreté.

6. Trois ans après son adoption, force est de constater que le taux d'exécution du Programme d'action de Bruxelles, qui repose sur le principe d'une réelle coopération entre tous les intervenants – gouvernements, parlements, société civile et secteur privé – est faible. Il est urgent de faire des progrès décisifs dans les domaines du commerce, de l'aide et de la dette extérieure si l'on veut atteindre les objectifs énoncés dans le Programme.

7. Présentant ensuite le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty (A/59/208) au titre du point 88 b) de l'ordre du jour, le Haut Représentant rappelle que les pays en développement sans littoral ont, à cause de leur situation géographique, beaucoup de difficulté à entreprendre leur développement. Plus que les obstacles tarifaires, ce sont les frais de transport excessifs qui les empêchent de participer au commerce international et leur ferment des perspectives de développement en réduisant les bénéfices à l'exportation et en augmentant les prix des produits importés. Par ailleurs, contraints de pratiquer des coûts élevés pour les transactions commerciales, ces pays n'attirent guère les capitaux privés. Les pays sans littoral comptent de ce fait parmi les pays les plus pauvres des pays en développement, avec des taux de croissance anémiques et une situation sociale de plus en plus préoccupante. La stagnation économique explique la faillite du développement humain. Ne pouvant compter ni sur leurs exportations ni sur l'investissement étranger direct, ces pays doivent compter sur l'APD. Bien que l'aide accordée à ces pays ait augmenté, elle leur sert bien souvent à parer aux besoins les plus urgents, au risque de négliger l'infrastructure économique, notamment les réseaux de transport et de communication, indispensables à l'essor du commerce.

8. Pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty visant à favoriser la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, les organismes des Nations Unies ont arrêté dans un plan d'application un certain nombre de mesures immédiates. Il s'agit de définir les principaux chaînons

manquants en Afrique, en Asie et en Amérique latine; de lancer les projets prioritaires sous-régionaux de développement des infrastructures et de facilitation du commerce; d'encourager la création de conseils nationaux de facilitation du commerce; et d'encourager l'adhésion aux conventions internationales relatives au transport et au commerce en transit.

9. Les commissions régionales jouent un rôle important dans ce domaine. Ainsi, la CESAP a favorisé la conclusion de l'Accord intergouvernemental sur la Route d'Asie, qui comprendra un réseau de 140 000 kilomètres de routes reliant tous les pays de la région et permettra de les désenclaver. La Commission économique pour l'Afrique a élaboré un programme sur les politiques de transport en Afrique subsaharienne qui contient un plan d'action permettant d'observer les pratiques anormales le long des couloirs de transit; de contrôler la sécurité portuaire et routière; d'harmoniser les documents de transport en transit et de renforcer les capacités des spécialistes de la planification des transports. La Commission économique pour l'Europe continue de prêter une assistance technique aux pays sans littoral et de transit d'Asie centrale et à promouvoir les conventions internationales relatives au commerce de transit en expliquant les avantages et en faisant largement connaître les modalités d'adhésion à ces instruments. Agissant à plusieurs niveaux, la Banque mondiale s'emploie, d'une part, avec l'Organisation mondiale des douanes, à améliorer et à réviser les procédures douanières et aide, d'autre part, à la remise en état et au développement des infrastructures et à la réglementation du transit, à la facilitation des opérations de franchissement des frontières et à l'application d'accords de transit interrégional. La CNUCED, quant à elle, a lancé trois projets d'assistance technique pour l'élaboration et l'application de solutions régionales dans certains des couloirs de transport d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.

10. Dans son rapport, le Secrétaire général a formulé plusieurs recommandations concernant notamment l'élargissement de l'accès aux marchés et le renforcement des infrastructures, des réglementations et des cadres institutionnels; une coopération plus étroite entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins, avec le concours des groupements économiques régionaux et au moyen d'accords bilatéraux; la réforme de la politique de transit visant à réduire les coûts, par la

commercialisation et la libéralisation des services de transport; l'augmentation de l'aide financière allouée à ces pays et aux pays de transit, dont une plus grande partie serait investie dans l'infrastructure; le contrôle des activités par les pays eux-mêmes, avec le concours de conseils nationaux pour la facilitation du commerce, regroupant les principaux intervenants des secteurs public et privé qui examineraient les questions relatives à la création d'un système efficace de facilitation du commerce et au transport en transit, la fourniture à ces pays d'une assistance technique plus importante et coordonnée par les organismes des Nations Unies; à ce sujet, le Secrétaire général a invité les donateurs à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale créé pour faciliter l'application du Programme d'action et le suivi de la Conférence d'Almaty.

11. **Le Président**, rappelant que le Programme d'action de Bruxelles encourage une action axée sur l'être humain, demande au Haut Représentant si les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés ne doivent pas par conséquent aligner leur stratégie pour la réduction de la pauvreté sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent l'être humain (réduction du nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, accès durable à l'eau, réduction des taux de mortalité).

12. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) confirme que le premier des sept engagements pris à Bruxelles met l'accent sur l'être humain, facteur à prendre en compte par les pays, s'ils veulent éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et prendre leur essor économique. Le rapport du Secrétaire général décrit tous les obstacles rencontrés par les PMA, les résultats obtenus par eux et l'appui qu'ils reçoivent ou attendent de la communauté internationale. Les objectifs du Millénaire pour le développement ayant été intégrés dans le Programme d'action de Bruxelles, adopté un an après le Sommet du Millénaire, de l'application du Programme d'action dépend la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi tous les PMA doivent-ils tenir compte de cette corrélation en établissant leur document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Certains des pays qui ont achevé leur document de

stratégie l'ont fait, mais d'autres l'ont omise. Le Bureau du Haut Représentant s'emploie à faire en sorte que tous les pays le fassent systématiquement.

13. **Le Président** demande quel est le rôle des commissions régionales dans le contexte du Programme d'action d'Almaty et comment il peut être renforcé.

14. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) dit que le Programme d'action d'Almaty attache une grande importance au rôle des commissions régionales, avec lesquelles son Bureau coopère étroitement. Les commissions régionales et les organisations sous-régionales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine travaillent activement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Toutes ces organisations pourront, à la conférence que le Bureau du Haut Représentant organisera en 2005, coordonner leur appui en faveur des pays en développement sans littoral et des pays de transit voisins. Étant donné que les donateurs y sont également attendus, le Haut Représentant demande à toutes ces organisations de soumettre à la conférence des propositions concrètes.

15. **M. Al-Mahmoud** (Qatar), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les PMA constituent le maillon le plus faible de la communauté internationale, ayant les taux de croissance les plus bas parmi les pays en développement, et que, s'ils sont responsables au premier chef de leur propre développement, la communauté internationale se doit d'appuyer leurs efforts. Les dirigeants mondiaux qui ont participé au Sommet du Millénaire, en 2000, ont reconnu cette responsabilité et se sont engagés à répondre aux besoins particuliers de ces pays; mais force est de constater que l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté trois ans auparavant n'a pas donné les résultats escomptés. Ainsi, l'objectif consistant, pour les partenaires de développement à consacrer entre 0,15 % et 0,20 % de leur PNB à l'aide publique au développement des PMA est loin d'avoir été atteint. Les préférences commerciales accordées à ces pays demeurent sous-utilisées à cause d'obstacles non tarifaires notamment et les subventions à l'exportation pratiquées par certains pays développés les empêchent de participer pleinement aux échanges internationaux. Les PMA

continuent en outre à ployer sous le fardeau de la dette, qui entraîne un affaiblissement de la protection sociale, exacerbe leurs conflits et contribue à la propagation de la pandémie de sida.

16. Il faut donc appliquer les conclusions du débat de haut niveau de la session de fond de 2004 du Conseil économique et social, aux termes desquelles le Conseil a demandé de créer un environnement propice dans les PMA et de mobiliser des ressources pour appliquer le Programme d'action de Bruxelles. Dans ce contexte, le Groupe des 77 et la Chine comptent présenter un projet de résolution qui étudiera les moyens d'accélérer l'application du Programme d'action afin que ses objectifs puissent être atteints dans les délais fixés.

17. Se référant au point 88 b) de l'ordre du jour, l'intervenant dit qu'en dépit des avancées technologiques dans le domaine des transports, les pays en développement sans littoral demeurent confrontés à des obstacles structurels entravant leur accès aux marchés mondiaux. À titre d'exemple, le Kazakhstan se trouvant à 3 750 kilomètres de la mer, et l'Afghanistan, le Tchad, le Niger, la Zambie et le Zimbabwe à plus de 2 000 kilomètres, le temps que leurs marchandises mettent à transiter par d'autres pays est extrêmement long et le coût élevé des transports qui en résulte rendent leurs produits moins compétitifs. Selon la CNUCED, les pays en développement sans littoral consacrent une part beaucoup plus importante de leurs recettes d'exportation au paiement des services de transport et d'assurances que les autres pays.

18. Pour remédier à ces problèmes, qui ralentissent la croissance économique des pays en développement sans littoral, il est essentiel d'appliquer le Programme d'action d'Almaty dans son intégralité. Il importe en particulier que la communauté internationale aide ces pays et les pays de transit à se doter de systèmes efficaces de facilitation des transports et du commerce de transit et à diversifier leurs exportations. Cette aide devrait s'accompagner d'une assistance technique accrue qui permette aux pays en développement sans littoral d'améliorer leurs infrastructures en matière de communications et leurs institutions. Le développement des infrastructures améliorerait leur compétitivité et attirerait davantage d'investissements étrangers directs et d'autres formes d'investissement.

19. Compte tenu des difficultés que leur valent les coûts de transport élevés et la complexité des opérations de transit, les pays en développement sans

littoral devraient bénéficier au maximum des mesures que doit élaborer le Groupe de négociation sur la facilitation du commerce qui vient d'être constitué. À cet égard, le Groupe des pays en développement sans littoral demande à nouveau à l'OMC de mener rapidement à bien son Programme de travail sur les échanges commerciaux dans les petits pays, qui concerne notamment ces pays. Par ailleurs, les négociations de l'OMC sur l'accès aux marchés devraient accorder une attention particulière aux produits présentant un intérêt particulier pour cette catégorie de pays, comme le demandent le Programme d'action d'Almaty et le Consensus de São Paulo.

20. **M. van den Akker** (Pays-Bas), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association qui sont candidats éventuels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro) et de l'Islande en sa qualité de membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen, dit que le développement durable des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral est au cœur des activités de développement de l'Union européenne, qui découlent de l'ordre du jour de la communauté internationale en matière de développement et visent en particulier à donner suite à la Déclaration du Millénaire.

21. S'agissant des PMA, l'Union européenne, qui a accueilli en 2001 à Bruxelles la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, demeure pleinement attachée à un système commercial universel, ouvert, équitable et réglementé qui ne soit pas discriminatoire à l'égard des produits de ces pays. C'est dans cet esprit qu'elle a adopté, en 2001, des mesures exemptant ces produits de droits de douane et de tout contingentement et qu'en 2004, elle a adopté un plan d'action relatif aux produits agricoles, à la dépendance et à la pauvreté et conclu avec les pays d'Afrique un partenariat sur le coton disposant qu'aucune mesure restrictive à l'importation de coton ne pourra être prévue et qu'aucune aide ne sera octroyée lors de l'exportation sur le marché mondial de fibres de coton communautaires. En ce qui concerne par ailleurs l'aide publique au développement allouée aux PMA, l'Union européenne a atteint l'objectif fixé, ses pays membres consacrant en moyenne entre 0,15 % et 0,20 % de leur PNB à cette aide.

22. S'agissant des pays en développement sans littoral, l'Union européenne reconnaît que leur enclavement et leur éloignement des marchés mondiaux sont deux des principales causes de leur pauvreté relative. Elle estime que l'adoption de systèmes de transit efficaces et de réformes des politiques de transit, la concurrence entre les différents modes de transport, la fourniture d'une aide financière et technique pour l'amélioration des infrastructures et l'entretien des installations existantes sont indispensables pour améliorer leur situation. L'Union encourage donc les pays sans littoral et de transit à accorder la priorité à ces problèmes dans leurs plans de développement et leurs budgets, notamment dans leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

23. L'un des principaux objectifs du Programme d'action d'Almaty consiste à accroître la participation des pays en développement sans littoral au commerce mondial. L'Union européenne est convaincue que des progrès seront faits en ce sens lors des négociations de Doha, notamment en ce qui concerne les services et les produits agricoles et non agricoles. Le récent lancement, à Doha, de négociations sur la facilitation du commerce qui portent explicitement sur la clarification et l'amélioration des règles de l'OMC en matière de transit, offre par ailleurs une excellente occasion de négocier de nouvelles dispositions concernant ces règles dont les pays en développement sans littoral pourront bénéficier.

24. La coopération Sud-Sud et la coopération régionale sont d'une importance cruciale pour l'application du Programme d'action d'Almaty. Les organisations régionales et sous-régionales jouent en effet un rôle important dans la promotion de l'activité économique, en particulier en renforçant les initiatives de coopération régionale et en encourageant la conclusion d'accords entre les pays de transit et les pays en développement sans littoral. À cet égard, l'Union européenne appuie fermement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que cadre de développement du transport régional. Elle fournit par ailleurs, dans le cadre d'accords de partenariat économique, une assistance financière et technique aux fins de l'élaboration de politiques et de stratégies durables et de la mise en place d'infrastructures et de services de transport et de réseaux régionaux multimodaux dont les pays en développement sans littoral sont bénéficiaires.

25. L'Union européenne sait gré au Bureau du Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, des orientations qu'il a fournies lors de l'établissement de la feuille de route pour l'application du Programme d'action d'Almaty. Il est essentiel que les pays en développement sans littoral bénéficient d'une assistance cohérente et concertée si l'on veut que ce programme soit pleinement appliqué.

26. L'Union européenne appuie le communiqué ministériel des pays en développement sans littoral adopté à la onzième session de la CNUCED et la déclaration qu'ils ont adoptée à leur dernière réunion, tenue à New York. La CNUCED a un important rôle à jouer, en étroite coopération avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, concernant les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, en particulier par le biais de programmes de coopération technique. L'Union européenne appuiera pleinement les efforts des organismes des Nations Unies dans ce domaine.

27. **M. Wenlong Yao** (République populaire de Chine) dit que les PMA sont gravement entravés dans leur développement économique et social par divers facteurs intérieurs et extérieurs. Outre que leurs infrastructures économiques sont insuffisantes et qu'ils sont souvent victimes de maladies épidémiques et parfois isolés géographiquement, ils doivent en effet faire face à une grave pénurie d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée. Ils risquent donc d'être encore plus marginalisés en cette période de mondialisation.

28. On constate d'ailleurs que, si les pays développés se sont redressés économiquement au cours des dernières années et le commerce international ne cesse de croître, les PMA ont vu leur commerce international décliner et que, si l'APD en leur faveur s'est accrue depuis 2000, les flux nets réels d'aide par habitant sont encore plus faibles actuellement que dans les années 90. S'endettant en outre sans cesse et devant faire face à la détérioration de leurs termes de l'échange, ces pays sont donc dans une situation très difficile.

29. Pour y remédier, la majorité des PMA ont formulé des stratégies économiques et s'emploient activement à atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles mais ils ne peuvent sortir seuls de l'ornière dans laquelle ils se trouvent. Il est donc du

devoir de la communauté internationale de les aider à lutter contre la pauvreté, à renforcer leurs capacités et à se développer économiquement.

30. Pour la première fois, le Conseil économique et social a fait porter son débat de haut niveau consacré aux affaires humanitaires sur les PMA et a adopté une déclaration ministérielle qui montre l'importance que la communauté internationale attache aux problèmes de ces pays. La délégation chinoise se félicite de cette déclaration et demande aux pays donateurs développés de consacrer effectivement 0,15 % à 0,20 % de leur revenu national brut à l'APD en faveur des PMA dès que possible, conformément au Programme d'action de Bruxelles. Les pays développés devraient aussi alléger davantage la dette de ces pays, en particulier celle des pays pauvres très endettés, afin qu'ils puissent consacrer leurs maigres ressources au développement, offrir un traitement préférentiel à leurs principaux produits d'exportation, en particulier leurs produits agricoles, et aider les PMA à s'intégrer dans le système commercial multilatéral et à en bénéficier.

31. Les mesures commerciales préférentielles prises par les pays développés en faveur des PMA pourraient se traduire par la création d'emplois et de revenus dans ces pays, dont les problèmes de développement pourraient ainsi être atténués, mais ceux-ci ne disposent pas des moyens voulus pour tirer parti de ces mécanismes et n'en bénéficient donc que faiblement. La communauté internationale devrait donc les aider à tirer pleinement profit de ces mesures en leur offrant une assistance technique et en les aidant à renforcer leurs capacités. De même, les pays développés devraient encourager leurs entreprises à investir davantage dans les PMA, de manière qu'un plus grand nombre d'entre eux bénéficient d'investissements étrangers directs.

32. Le Gouvernement chinois a toujours appuyé les légitimes revendications et propositions des PMA en matière de lutte contre la pauvreté et de développement économique et social et aide ces pays dans la mesure de ses moyens. Au cours des 50 dernières années, il a fourni divers types d'assistance technique et d'aide en espèces à un grand nombre d'entre eux et les a aidés à exécuter plus de 800 grands projets dans les secteurs de l'agriculture, des textiles, de l'énergie et des transports et les secteurs hospitalier et éducatif. De plus, il a réduit ou annulé la dette de 31 PMA d'Afrique et la dette échue de plusieurs PMA d'Asie, aidé activement les PMA à valoriser leurs ressources humaines et a

entamé avec les PMA d'Afrique des négociations tendant à exempter certains de leurs produits de droits de douane.

33. Depuis que l'Assemblée générale a approuvé le Programme d'action d'Almaty, en 2003, les organismes des Nations Unies ont fait beaucoup pour diffuser ce Programme et en formuler les principes d'application. La Chine estime, en ce qui concerne l'application du Programme d'action d'Almaty, que toutes les parties prenantes, c'est-à-dire essentiellement les pays donateurs développés, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les pays en développement sans littoral et de transit, doivent associer leurs efforts et se félicite à cet égard des mesures prises par ces derniers pour développer conjointement leurs services de transport de transit. Il est à espérer par ailleurs que les pays donateurs développés et les institutions financières et de développement international fourniront aux pays en développement sans littoral et de transit les ressources financières, humaines et techniques dont ils auront besoin pour construire des couloirs de transit.

34. En tant que pays en développement de transit, la Chine comprend les difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays en développement sans littoral. Elle les appuie dans leur développement économique, notamment en coopérant avec eux sur les plans commercial, économique et technique et en leur offrant des services de transport en transit dans des conditions d'égalité et sur la base de l'avantage mutuel.

35. Permettre à tous les pays, en particulier aux pays en développement, de se développer a toujours été l'objectif fondamental de la Chine en matière de développement. En continuant à s'ouvrir au monde extérieur et à se développer économiquement, celle-ci sera en mesure de fournir davantage d'assistance aux pays en développement et de contribuer davantage à leur développement économique et social, en particulier celui des PMA et des pays en développement sans littoral.

36. **M. Aho-glele** (Bénin), parlant au nom du Bureau de coordination des pays les moins avancés, note que, trois ans après son adoption, le taux d'exécution du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 reste très faible. Il faudra prendre des mesures pour accélérer sa mise en œuvre si l'on veut que les objectifs fixés par les PMA et leurs partenaires de

développement soient atteints à la fin de la décennie. Dans ce contexte, il serait souhaitable que la communauté internationale oriente ses efforts vers l'élaboration d'une série de mesures concrètes, afin de respecter les engagements souscrits au titre du Programme d'action de Bruxelles. À ce sujet, le Secrétaire général pourrait désigner des chefs de file pour chacun des sept engagements du Programme d'action, afin de mobiliser les efforts des partenaires de développement dans des secteurs précis, en vue de la mise en œuvre du Programme, à l'instar des tables rondes organisées par le PNUD autour des programmes de développement au niveau national. Il conviendrait aussi de prendre des dispositions pour convoquer une réunion d'examen à mi-parcours concernant l'application du Programme, afin de lui donner une impulsion nouvelle.

37. D'ici là, la réunion de haut niveau qui sera consacrée, en 2005, à l'examen à mi-parcours de l'application des objectifs du Millénaire pour le développement permettra également de déterminer les progrès accomplis dans la satisfaction des préoccupations des PMA. Par ailleurs, la question de la participation des centres de liaison PMA à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action à la session de fond du Conseil économique et social demeure une nécessité impérieuse. À cet égard, le Secrétaire général devra mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 58/228 de l'Assemblée générale et s'assurer de la participation effective des délégations concernées.

38. **M. Strømme** (Norvège) dit que le produit intérieur brut des PMA tend à croître mais que l'objectif de croissance de 7 % prévu pour ces pays dans le Programme d'action de Bruxelles est loin d'avoir été atteint. Dans son rapport (A/59/94), le Secrétaire général a indiqué que le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue dans les 50 PMA, soit 334 millions de personnes en 2000, risquait de passer à 471 millions en 2015, si la tendance actuelle se poursuit.

39. Face à cette menace, les PMA doivent adopter des politiques rationnelles et de bonnes méthodes de gouvernance à tous les niveaux, lutter contre la corruption et améliorer leurs infrastructures pour se développer et éliminer la pauvreté, mais il faut aussi que les pays donateurs les aident dans leurs efforts. Il est en effet manifeste que les PMA ont besoin d'une aide accrue en matière de développement, d'un

allègement de leur dette et d'un accès plus large aux marchés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du Programme d'action de Bruxelles. En ce qui la concerne, la Norvège a fait des PMA les pays destinataires privilégiés de son APD et ses principaux pays partenaires sont des PMA. Elle a dépassé depuis longtemps l'objectif consistant à consacrer 0,2 % de son PNB à l'APD en faveur de ces pays, qui ont d'ailleurs bénéficié en 2003 de 42 % de son APD bilatérale.

40. Pour ce qui est des pays pauvres très endettés, 15 d'entre eux ont atteint le point d'achèvement prévu dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et 27 bénéficient actuellement d'un allègement substantiel de leur dette au titre de l'Initiative, qui a donc permis d'obtenir des résultats concrets. Il faut maintenant continuer à en assurer le financement et faire en sorte que le degré d'endettement des PMA devienne plus tolérable.

41. Les pays en développement, en particulier les PMA, ont besoin d'accéder plus largement aux marchés pour éviter l'endettement et parvenir à une croissance durable. La Norvège participe activement aux efforts qui sont faits en ce sens et accorde aux produits des PMA un accès hors franchise et hors quota sur ses marchés depuis 2002. Les pays en développement les plus avancés devraient eux aussi élargir l'accès de ces produits à leurs marchés et recourir largement au Système généralisé de préférences commerciales, qui constitue un important moyen de coopération et de commerce Sud-Sud.

42. La Norvège soutient énergiquement le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux PMA, le Programme intégré conjoint d'assistance technique en faveur des pays d'Afrique et les divers fonds d'assistance technique de la CNUCED, du Centre du commerce international et de l'OMC visant à développer les capacités de production et d'exportation des PMA, à aider ces pays à créer davantage d'emplois et à résoudre le problème de l'offre de manière concertée et cohérente.

43. Les pays en développement doivent mettre en place un cadre stable et prévisible pour développer le secteur privé et attirer les investissements. À cet égard, certains PMA sont parvenus à accroître le volume des investissements étrangers directs mais de nombreux autres ne parviennent pas à progresser. Selon le rapport

du Secrétaire général, cependant, la plupart des PMA ont actualisé leurs lois sur l'investissement et adopté des mesures d'incitation qui devraient permettre d'attirer davantage d'investissements étrangers directs.

44. **M. Chowdhury** (Bangladesh) souligne qu'en dépit d'une prospérité mondiale sans précédent, les pauvres sont de plus en plus vulnérables; on assiste à la marginalisation croissante des 700 millions de personnes que comptent les pays les moins avancés. Pourtant, ces pays font des efforts considérables pour honorer leurs engagements.

45. Le Bangladesh, lorsqu'il est devenu indépendant, en 1971, était un pays ravagé par la guerre; il a, depuis lors, accompli des progrès considérables, ayant aujourd'hui l'un des taux de scolarisation primaire les plus élevés dans le monde en développement et réduit la mortalité infantile de moitié au cours des 20 dernières années. L'accroissement de la population a également été réduit dans des temps records. Ces succès sont imputables à une combinaison prudente de stratégies socioéconomiques, à une gestion macroéconomique rationnelle, à une utilisation adéquate de l'aide extérieure, à la mise en place de politiques favorables à l'économie de marché et d'institutions démocratiques, à l'émergence d'une société civile dynamique et, surtout, au développement de concepts locaux innovants, comme le microcrédit et l'enseignement non traditionnel. Les résultats obtenus dans le secteur social ne pourraient toutefois être maintenus sans un niveau de développement économique adéquat. De l'avis de la Banque mondiale, le Bangladesh est l'un des rares pays, parmi les moins avancés, qui ont de fortes chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015; en fait, il a déjà atteint certains d'entre eux, mais la réalisation de l'objectif consistant à réduire la pauvreté liée au revenu est subordonnée à des facteurs extérieurs, notamment l'aide et les échanges.

46. L'aide extérieure peut jouer un rôle crucial dans le renforcement des capacités des PMA. Il est donc primordial que leurs partenaires consacrent 0,15 % de leur PNB à ce groupe de pays, comme ils en ont pris l'engagement. Les capitaux étrangers privés à long terme jouent un rôle complémentaire et catalyseur dans le renforcement des capacités de production locales, en encourageant la croissance des exportations, les transferts de technologie et de compétences, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté. L'un des moyens les plus efficaces d'aider les PMA consisterait

à effectuer des investissements étrangers directs dans ces pays.

47. Il existe un vaste potentiel pour transformer la population en ressources. Une importante communauté de Bangladais travaille à l'étranger, contribuant de ce fait, par ses envois de fonds, au développement économique du pays. Dans ce contexte, les partenaires de développement pourraient, quant à eux, examiner les moyens de recruter de la main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée en provenance des PMA, à titre temporaire, aidant ainsi à réduire la pénurie de ressources de ces pays.

48. Le Bangladesh, bien que n'étant pas un pays fortement endetté, doit toutefois assurer le service de sa dette, qui représente une ponction importante sur ses ressources. L'annulation de la dette des PMA libérerait des ressources qui pourraient servir à renforcer leurs capacités de production. Le grave problème de la dette auquel sont confrontés ces pays exige une solution globale.

49. Les PMA sont résolus à améliorer la qualité de vie de leur population mais, s'ils ont obtenu certains résultats, ils admettent qu'il leur reste un long chemin à parcourir. L'une des contraintes majeures est la pénurie de ressources. La communauté mondiale, quant à elle, a contracté un certain nombre d'engagements dans le cadre du concept de partenariat qu'elle devra honorer.

48. **M^{me} Mammadova** (Azerbaïdjan) appuie les recommandations formulées dans le rapport relatif à l'application du Programme d'action d'Almaty. Elle se déclare satisfaite de l'orientation pragmatique du Programme et de l'élaboration de la feuille de route qui permettra d'établir des partenariats en vue de l'application du Programme d'action et se félicite des efforts accomplis par le Haut Représentant et par son équipe.

49. Bien que les effets de l'absence de littoral varient aux niveaux régional et national, les enjeux et les solutions sont les mêmes pour tous les pays concernés. L'accroissement des distances et la dépendance liée à la nécessité de traverser le territoire d'un autre État sont des problèmes constants qui diminuent la compétitivité des pays sans littoral, freinent considérablement leur croissance et leur développement et, en fin de compte, leur intégration dans l'économie mondiale. Ils sont également tributaires de l'infrastructure et des règlements

administratifs de pays tiers. Les accords commerciaux bilatéraux, la simplification des procédures transfrontières, la création de conseils de facilitation du commerce sont des mesures utiles et il faut poursuivre la coopération régionale dans ce domaine. Les relations amicales entre États sont une condition préalable indispensable au bon déroulement des transports, de l'intégration régionale et du commerce.

50. L'Azerbaïdjan s'emploie activement à établir des couloirs de transport, dans lesquels le couloir Europe-Caucase-Asie (TRACECA) occupe une place importante. Dans le cadre du projet TRACECA, il prend des mesures ciblées pour créer des conditions favorables au transit, ce qui entraîne une augmentation des activités commerciales

51. L'Azerbaïdjan participe également au réseau de transport Nord-Sud qui pourrait lui fournir un accès direct à la mer. Toutefois, en raison d'un conflit non résolu avec l'Arménie et des revendications territoriales de ce pays voisin, qui ont abouti à l'occupation de sept districts de l'Azerbaïdjan, le coût des transports demeure écrasant non seulement pour l'Azerbaïdjan mais aussi pour les États membres du réseau Nord-Sud. Ainsi, en raison de la distance à couvrir, des flux de capitaux considérables seront nécessaires pour construire un oléoduc créant un couloir de transit de remplacement.

52. L'Azerbaïdjan soutient les activités des commissions régionales des Nations Unies, en particulier le programme commun de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui peuvent consolider et coordonner l'action des pays en développement sans littoral dans la région. Les travaux que mène la CNUCED dans le domaine de la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit en Afrique subsaharienne sont également intéressants et l'Azerbaïdjan propose la création d'une initiative comparable dans le sud du Caucase.

53. L'Azerbaïdjan déplore la faible participation des pays en développement sans littoral au commerce mondial et, étant donné que leur handicap risque d'aggraver leur marginalisation dans le commerce international et l'économie mondiale, il faut que la communauté internationale appuie leurs efforts en vue d'obtenir un meilleur accès aux marchés, notamment au sein de l'OMC.

54. **M. Mpundu** (Zambie) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Bénin, au nom des pays les moins avancés, et le Laos, au nom du Groupe des pays en développement sans littoral.

55. Parmi les mesures prises par la Zambie, pour appliquer le Programme d'action de Bruxelles, qui est un pays sans littoral parmi les moins avancés, l'orateur dit qu'elle a désigné un point focal chargé des questions relatives aux PMA au Ministère des finances et de la planification nationale. Elle applique le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'économie de la Zambie est l'une des plus libéralisées d'Afrique australe. Tandis qu'elle s'efforce d'appliquer le Programme d'action de Bruxelles, la Zambie est freinée par le fardeau de la dette extérieure. Les cours de ses principales exportations, le cuivre, le sucre et le café, sont en baisse constante sur les marchés internationaux en raison de tendances commerciales défavorables. Du fait du coût élevé des transports, les exportations des pays sans littoral sont encore moins compétitives sur le marché mondial.

56. L'intervenant souligne l'importance des sept engagements figurant dans le Programme d'action de Bruxelles et se félicite de leur prise en compte par les organismes des Nations Unies. Il précise que les pays sans littoral sont parmi les plus pauvres de tous les pays en développement, ont de faibles capacités et, pour ce qui est des exportations, sont fortement dépendants d'un nombre très limité de produits. L'absence d'accès à la mer et l'éloignement des marchés mondiaux aggravent leur pauvreté et augmentent le coût du transport des exportations et des importations.

57. Il était devenu urgent que la communauté internationale reconnaisse les problèmes des pays en développement sans littoral, ce qui a été fait, en 2003, avec l'adoption du Programme d'action d'Almaty, qui comporte des mesures visant notamment à garantir l'accès à la mer et depuis la mer, à réduire les coûts et améliorer les services afin que les exportations soient plus compétitives et à diminuer les coûts de livraison des importations.

58. *M. Balarezo (Pérou) reprend la présidence.*

59. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao), parlant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, se réfère au rapport du Secrétaire général concernant le Programme d'action

d'Almaty (A/59/208); il se félicite de l'élaboration du plan d'application du Programme d'action et salue les travaux du Bureau du Haut Représentant qui a conduit les travaux. Il salue également les travaux menés par la CNUCED, qui sont décrits dans le rapport. Il se félicite également de la signature de l'Accord intergouvernemental sur la Route d'Asie, signé en 2004 à Shanghai (Chine), qui donnera une forte impulsion à la coopération économique et au commerce au niveau régional.

60. Le Groupe des pays en développement sans littoral exprime sa gratitude à tous les donateurs et partenaires de développement, qui lui apportent une assistance en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'appliquer le Programme d'action d'Almaty. Il leur demande également de contribuer au Fonds d'affectation spéciale créé en vue de faciliter le suivi de l'application du Programme d'action. Il demande au Bureau du Haut Représentant de continuer de mobiliser et de coordonner l'assistance internationale et de promouvoir l'application du Programme d'action d'Almaty, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. Il faut renforcer le Bureau afin qu'il puisse remplir efficacement sa mission.

61. L'intervenant rappelle une étude récente de l'Agency for international trade and cooperation où il est souligné que les difficultés particulières des pays en développement sans littoral sont dus à leur situation géographique et entraînent de nombreux problèmes, en particulier sur le plan commercial. Ils pâtissent notamment de coûts d'accès élevés, de la compétition des États de transit exportant les mêmes produits, de leur faible compétitivité et d'un manque d'attrait pour les investisseurs étrangers. Après avoir souligné les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral, en particulier le coût des transports, l'orateur ajoute que toute réduction des droits de douane dans le cadre du traitement de la nation la plus favorisée appliquée aux membres de l'OMC est moins avantageuse pour les pays en développement sans littoral que pour les pays ayant de meilleurs services de transport.

62. L'orateur souligne que les exportations des pays en développement sans littoral doivent transiter par des pays tiers pour pouvoir être expédiées au pays importateur. Le coût et la durée du transport peuvent augmenter en fonction de l'infrastructure dont dispose le pays de transit sur le plan des transports, des

institutions et des ressources humaines. Les pays en développement sans littoral ont à faire face à des handicaps structurels majeurs pour pouvoir remplir les conditions requises sur les marchés mondiaux en matière de souplesse et de régularité. Le coût des transports étant l'un des critères les plus importants lorsque les sociétés transnationales cherchent un pays où investir, elles évitent généralement les pays en développement sans littoral. La plupart de ces pays n'exportent qu'un petit nombre de produits dont les cours sont volatils à court terme et, sur le long terme, en baisse. Il leur est donc plus difficile de résister aux chocs extérieurs ou de s'en remettre.

63. Il est indispensable d'appliquer intégralement le Programme d'action d'Almaty, en particulier en aidant à la fois les pays en développement sans littoral et de transit à établir des systèmes de transport et de facilitation du commerce efficaces et à diversifier leurs exportations. Il faut également compléter ces mesures par une augmentation de l'assistance technique, afin de renforcer l'infrastructure de ces pays dans les domaines des communications, des institutions et des ressources humaines. L'OMC doit accélérer son programme de travail sur les échanges commerciaux dans les petits pays, y compris les pays en développement sans littoral. Il faudrait que les parties aux négociations menées à l'OMC sur l'accès aux marchés s'intéressent particulièrement aux produits importants pour les pays en développement sans littoral, ainsi qu'il est recommandé dans le Programme d'action d'Almaty et dans le Consensus de São Paulo.

64. **M. Der Kogda** (Burkina Faso) dit que sa délégation souscrit aux déclarations faites, respectivement, par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la délégation du Bénin au nom du Groupe des pays les moins avancés et la délégation de la République démocratique populaire lao au nom du Groupe des pays en développement sans littoral.

65. Une feuille de route a été adoptée par les pays en développement sans littoral, avec l'aval des partenaires intéressés à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Après de longues négociations conduites par le Bénin, le groupe des pays les moins avancés a obtenu que le Conseil économique et social recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'une résolution relative à une stratégie de transition sans heurt pour les pays sortant de la liste des pays les moins avancés.

66. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral s'efforcent de relever les défis de la pauvreté et du sous-développement en s'engageant sur la voie de la croissance économique, de la compétitivité et du renforcement de la gouvernance démocratique. Cependant, seuls ils ne peuvent surmonter les faiblesses structurelles qui freinent leur développement. Ces pays ne disposent pas des ressources financières requises pour mettre en œuvre leurs projets de développement. C'est pourquoi, dans le cadre de l'application des programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty, ils doivent bénéficier d'un appui des donateurs bilatéraux et multilatéraux.

67. En tant que pays sans littoral figurant sur la liste des pays les moins avancés, le Burkina Faso travaille à renforcer sa base de partenariat avec les partenaires de développement. Ces dernières années, plusieurs actions ont été menées avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, portant notamment sur la politique économique, l'examen des dépenses publiques, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Toutefois, des insuffisances subsistent dans cette coopération avec les partenaires, notamment en raison de la faiblesse de la coordination des différentes interventions et de la capacité nationale en matière de formulation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets et programmes.

68. Le Burkina Faso appuie la proposition faite par le Haut Représentant invitant les pays les moins avancés à inscrire les sept engagements du Programme d'action de Bruxelles dans les programmes nationaux de développement, les plans-cadres et les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté. Il soutient également la recommandation du Secrétaire général visant la création, par les pays en développement sans littoral, de conseils nationaux du transport et de la facilitation du commerce.

69. **M. Dembélé** (Mali) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant du Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il déplore que les pays les moins avancés demeurent plus que jamais en marge du système international, et ce en raison de l'extrême pauvreté du plus grand nombre, de la médiocrité des infrastructures, de la stagnation de l'aide publique au développement, de la persistance de la crise de la dette extérieure, de la fluctuation des prix des produits de base et des difficultés d'accès aux marchés des pays développés. Face à cette situation,

ces pays ont multiplié les initiatives afin d'améliorer les conditions de vie de leur population. Le Gouvernement malien, quant à lui, a adopté, en 2002, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, en tant que document de référence de ses politiques et stratégies de développement à moyen terme. Ce document s'appuie sur le rapport national établi pour la Conférence de Bruxelles et a pris en compte les préoccupations exprimées dans le Programme d'action pour 2001-2010. De même, le vaste processus de décentralisation lancé en 1992 par le Gouvernement participe de cette volonté de bonne gouvernance au service du développement. Cette démarche volontariste toutefois exige le concours de la communauté internationale.

70. S'agissant du Programme d'action d'Almaty, il est à déplorer que les pays en développement sans littoral figurent généralement parmi les pays les plus pauvres. L'objectif essentiel du Programme d'action est d'instaurer des partenariats afin de répondre aux problèmes des pays en développement sans littoral résultant de l'absence d'accès à la mer, de l'isolement et de l'éloignement des principaux marchés mondiaux, facteurs qui ont contribué à leur marginalisation et au faible niveau de leur participation aux échanges internationaux.

71. Dans le cas du Mali, l'éloignement des côtes constitue un handicap sérieux pour son approvisionnement et engendre des coûts de transport excessifs qui nuisent à la compétitivité de ses quelques produits d'exportation. Cette situation géographique explique, entre autres facteurs, la vulnérabilité de l'économie nationale, surtout en période de crise. Le Mali a conclu des accords bilatéraux en matière de transport et de transit avec ses voisins côtiers. Il a également consenti de gros efforts financiers pour améliorer les infrastructures de liaison avec les pays voisins de transit et moderniser ses moyens de communication.

72. L'application des Programmes d'action de Bruxelles et d'Almaty constitue un gage sûr pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement par les groupes de pays en situation particulière, auxquels appartient le Mali.

73. La délégation malienne renouvelle son plein appui au Bureau du Haut Représentant pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour les efforts

accomplis. Elle invite la communauté des donateurs à appuyer le Bureau afin qu'il contribue à mobiliser l'appui international nécessaire.

74. **M. Sunaga** (Japon) souligne que la réduction effective de la pauvreté requiert une approche multidimensionnelle répondant non seulement aux besoins de l'État mais aussi à ceux des personnes et des communautés. C'est pourquoi le Japon encourage l'application du concept de « sécurité commune ». Un Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune a été constitué, sur son initiative, dans le cadre des Nations Unies, par le biais duquel il appuie divers projets visant à aider des personnes dans les pays en développement. Par exemple, en Sierra Leone, il aide les agriculteurs à développer la culture du nerica, riz hybride qui combine les meilleures caractéristiques des variétés africaines et asiatiques. Au Burundi, le Japon fournit une assistance aux personnes déplacées afin de rétablir la production vivrière dans leur communauté.

75. Le Japon se félicite du fait que le Népal et le Cambodge sont devenus membres de l'Organisation mondiale du commerce; ce sont les premiers PMA à devenir membres de cette organisation. Leur entrée a été facilitée par le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux PMA qui s'efforce notamment d'aider ces pays à élargir leur participation dans l'économie mondiale. Le système commercial mondial devrait être plus ouvert, tenir compte des aspirations des PMA et leur permettre de bénéficier des avantages de la mondialisation. Dans cette perspective, l'entrée de ces deux pays à l'OMC constitue un pas en avant important.

76. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, des progrès importants ont été accomplis vers la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Almaty. Le Japon est activement associé aux efforts faits par ces pays en vue d'appliquer le Programme; à ce sujet, le dialogue « Asie centrale plus Japon », lancé récemment, devrait contribuer à sa mise en œuvre.

77. Dans le cadre des délibérations en cours sur les pays en développement sans littoral, il importe de souligner que, pour éliminer les contraintes entravant le commerce international, il est indispensable de développer les infrastructures. Afin d'assurer l'application efficace des procédures régissant le franchissement des frontières et les douanes, il faut élaborer des règles cohérentes et normalisées. Il faut aussi encourager la coopération régionale afin que ces

pays et les pays de transit forment des partenariats mutuellement avantageux stimulant la croissance économique.

78. Le Japon reconnaît que les défis auxquels sont confrontés ces pays exigent une attention et des efforts particuliers de la part de la communauté internationale. Il demeure, pour sa part, résolu à coopérer avec eux, afin de mieux répondre à leurs besoins.

79. **M. Ouane** (Directeur du Programme spécial de la CNUCED sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) déplore que, 30 ans après l'établissement de leur statut spécial, les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement n'aient pas vu leur situation économique et sociale s'améliorer.

80. Le rapport de la CNUCED sur les PMA de 2004 demeure la seule publication du système des Nations Unies consacrée exclusivement aux problèmes de développement des PMA et à leurs perspectives dans ce domaine. Il contient une analyse approfondie des liens existant entre le commerce international et la lutte contre la pauvreté et contribue certainement à mieux faire comprendre les difficultés que devront surmonter les PMA pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport contient trois messages essentiels. Tout d'abord, des efforts particuliers devront être faits, tenant compte de la persistance du sous-développement dans ces pays, afin de réduire la pauvreté; ensuite, il faut reconnaître que les politiques actuellement appliquées tant au niveau national qu'international sont insuffisantes pour relever ce défi; enfin, on pourrait identifier des options constructives tirant parti des processus nationaux et mondiaux existants et faisant du commerce international un mécanisme de développement et de réduction de la pauvreté plus efficace.

81. La performance économique des PMA au cours des dernière années n'a pas été suffisamment dynamique pour réduire la pauvreté dans la majorité de ces pays. Seulement sept PMA ont atteint le taux de croissance réelle minimum de 7 % nécessaire à cette fin. Dans la plupart des PMA, la pauvreté est demeurée stable ou a augmenté. Si cette tendance se poursuit, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour atteindra 471 millions en 2015. On ne peut non plus s'étonner que les indicateurs sociaux soient peu encourageants et que la plupart des PMA auront

beaucoup de difficulté à atteindre les objectifs du Millénaire.

82. Les dirigeants mondiaux, lors de leurs interventions à l'ouverture de la session au cours de l'Assemblée générale, ont également exprimé leur préoccupation au sujet de l'absence de progrès tangibles dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces rappels alarmants rendent nécessaire une nouvelle approche du développement, laquelle, de l'avis de la CNUCED, devrait s'appuyer sur trois piliers. Il faudrait en premier lieu élaborer une stratégie de développement intégrant à la fois le commerce dans la réduction de la pauvreté et le commerce et le développement dans l'effort d'éradication de la pauvreté. Cela exige un développement équilibré, fondé sur l'augmentation de la productivité agricole, l'industrialisation des produits agricoles transformés, orientée vers l'exportation, la diversification par la gestion des ressources minérales et le recours à des technologies à forte intensité de manœuvre. Il faudrait ensuite améliorer le système commercial international, afin de réduire les contraintes entravant le développement des PMA. À ce sujet, la dépendance à l'égard des produits de base mérite une attention particulière; les pays membres de l'OCDE devraient rapidement éliminer les mesures qu'ils appliquent en matière de soutien agricole, lesquelles affectent négativement les exportations des PMA. Des mesures devraient également être prises pour réduire la vulnérabilité de ces pays aux fortes fluctuations des cours, notamment en rendant l'assistance plus anticyclique. Il faudrait enfin fournir un appui financier et technique en vue de promouvoir les capacités de production et les capacités commerciales de ces pays.

83. Le rapport de la CNUCED de 2004 rappelle que les PMA sont engagés dans un processus de libéralisation des échanges depuis la fin des années 80. Ce processus à lui seul n'entraîne pas nécessairement une croissance soutenue de l'économie mais, associé à d'autres mesures, il peut contribuer plus efficacement à réduire la pauvreté.

84. En ce qui concerne les courants de ressources en direction des PMA, le rapport note une légère amélioration, tout en soulignant que l'élément de libéralité a augmenté dans une plus faible mesure que l'élément ne revêtant pas la forme de don. De plus, les courants d'aides vers ces pays ont, au cours des dernières années, été réorientés des capacités de

production et des infrastructures physiques vers les besoins humains et sociaux. Dans les années 90, l'aide au développement agricole a diminué de moitié par rapport au niveau des années 80. Il faudrait donc recentrer l'aide extérieure sur le renforcement des capacités de production et des capacités commerciales. La CNUCED attache une grande importance à son rôle d'assistance technique pour le renforcement des capacités des PMA. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux PMA constitue l'un des domaines prioritaires de son action. Par le biais de cet instrument, la CNUCED, en collaboration avec ses partenaires institutionnels, répond aux besoins des PMA, en ce qui concerne le renforcement de leurs capacités commerciales, de manière complémentaire et rationnelle.

85. Les pays en développement sans littoral sont confrontés à d'importants obstacles économiques par rapport aux pays ayant accès à la mer. Les frais de transport et de transit, en particulier, augmentent le coût de leurs importations et réduisent la compétitivité de leurs exportations. L'enclavement est un problème multidimensionnel qui a d'importants effets négatifs sur le développement économique et l'intégration dans l'économie mondiale.

86. Le renforcement de la coopération internationale dans le domaine du transport en transit constitue un moyen utile d'aider les pays en développement sans littoral à surmonter leur handicap. À ce sujet, la CNUCED attache une grande importance à sa contribution à l'application du Programme d'action d'Almaty qui prévoit une assistance technique concernant les problèmes de transport en transit, ainsi qu'aux approches régionales et sous-régionales pour l'élaboration de solutions à ces problèmes car elles améliorent les possibilités d'accords de coopération commerciale et en matière de transport mutuellement avantageux.

La séance est levée à 12 h 15.